



## ASSURANCE DÉPENDANCE Prévi-Autonomie

**Anticipez pour préserver vos proches et votre indépendance financière**

Le Ministère de la Santé estime qu'en 2040, en France, près de 2,2 millions de personnes âgées seront dépendantes.  
Ainsi, un jour, **chacun d'entre nous peut être concerné** : en tant que victime, aidant d'un conjoint ou d'un parent.

Les dépenses mensuelles liées à un état de dépendance peuvent rapidement devenir une charge financière trop importante à assumer.  
Pour s'en prémunir, il est essentiel d'anticiper.

**Avec Prévi-Autonomie, vous protégez votre indépendance financière et votre famille en cas de perte d'autonomie.**

L'état de dépendance est évalué en fonction de la capacité ou non à réaliser l'un ou plusieurs des cinq actes suivants de la vie quotidienne :

1. Se lever, s'asseoir, s'allonger
2. Se déplacer chez soi
3. S'alimenter et boire
4. Faire sa toilette
5. S'habiller



### Pourquoi ce contrat est-il fait pour vous ?

#### Une couverture complète

Dès la souscription du contrat, vous bénéficiez de services d'assistance :

- un service d'information (santé, nutrition, juridique, administratif),
- des prestations en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile (aide-ménagère, recherche d'une infirmière, prévention, livraison de médicaments, etc.).

#### Des prestations sur-mesure

Une rente mensuelle de 500€ à 2 500€ :

- versée dès la reconnaissance de la perte d'autonomie et pendant toute la durée de la dépendance,
- pour financer une aide à domicile, un hébergement en établissement spécialisé, etc.

Un capital « 1<sup>ers</sup> frais » de 1 000€ à 10 000€ :

- versé immédiatement si vous êtes reconnu dépendant,
- pour financer les dépenses les plus urgentes (un aménagement du domicile, du matériel spécialisé, etc.).

#### Un tarif adapté

- Votre cotisation est calculée selon votre âge au moment de la souscription et reste fixe toute la durée de votre contrat (hors évolution réglementaire),
- Après 8 ans de cotisation, si vous arrêtez vos versements, vous pouvez continuer à bénéficier d'une rente réduite en cas de dépendance.

**Pensez-y le plus tôt possible.  
Plus vous souscrivez jeune, moins votre cotisation est élevée !**



## L'essentiel

Qui peut souscrire ?

Toute personne de 18 à 75 ans

Quels niveaux de couverture ?

**Essentiel :**  
pour couvrir la  
dépendance totale

**Confort :**  
pour couvrir la  
dépendance partielle ou totale

### UNE RENTE MENSUELLE

100% du montant prévu  
en cas de dépendance totale

50% du montant prévu  
en cas de dépendance partielle

100% du montant prévu  
en cas de dépendance totale



### DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE



### EN OPTION, UN CAPITAL 1<sup>er</sup> FRAIS

100% du montant prévu  
en cas de dépendance totale

50% du montant prévu  
en cas de dépendance partielle

Le solde en cas d'aggravation  
en dépendance totale



Quels bénéfices ?

**soulager vos proches,  
faciliter votre maintien à domicile  
et préserver votre budget**



## Cas pratique : comprendre quand intervient l'assurance Prévi-Autonomie

M<sup>me</sup> Guillou s'est cassé le col du fémur. Elle est reconnue totalement dépendante par son médecin et doit partir vivre en maison médicalisée. **Coût mensuel : 2 500€ !**

Déduction faite de sa retraite (1 200€) et de l'Aide aux Personnes Âgées (APA) qui lui est versée (500€), M<sup>me</sup> Guillou doit encore 800€.

**Comme elle a souscrit Prévi-Autonomie, une rente mensuelle de 1000€ lui est versée pendant toute la durée de sa dépendance. Elle peut ainsi subvenir à ses besoins et soulager ses enfants.**

L'assurance Prévi-Autonomie est un contrat proposé par Suravenir Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - entreprise soumise au contrôle de l'ACPR et régie par le Code des Assurances

Siège social : 2, rue Vasco de Gama, Saint-Herblain - 44931 Nantes Cedex 9 – RCS Nantes 343 142 659.

Crédit Mutuel Arkéa - SA coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances - 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest - Orias 07 025 585 - Les Caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



### Vos contacts :

- Votre conseiller du Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Par internet [www.cmso.com](http://www.cmso.com)
- Par téléphone **0 800 100 111** Service & appel gratuits

Et retrouvez-nous également sur :



**Crédit Mutuel  
du Sud-Ouest**



**SURAVENIR  
ASSURANCES**  
UNE FILIALE DU CRÉDIT MUTUEL ARKEA